

ENVIRONNEMENT

Dépôts de déchets dans le Sundgau : « Nous n'avons plus d'indulgence »

La Brigade verte, compétente dans la quasi-totalité du Sundgau, brosse un tableau encourageant de l'évolution des dépôts sauvages. Les gardes champêtres continuent d'assurer médiation et pédagogie mais sanctionnent systématiquement.

« Il y a trente ans, chaque commune avait sa déchèterie municipale en plein air », rappelle Denis Wisselmann. Le chef du secteur sud de la Brigade verte en est convaincu : la disparition définitive des dépôts sauvages est une affaire de temps, peut-être de « quelques décennies ». « Les déchets visuels gênent tout le monde, on y arrivera. »

« Le manque de respect, c'est à la marge »

Avec son collègue Lionel Peter, chef de poste d'Altenach, il brosse un tableau positif de l'évolution des dépôts sur le territoire sundgauvien. « Au début, on trouvait des canapés, des frigos, des congélateurs, se souvient Lionel Peter. Tout ça, on le trouve nettement moins. Ce sont plutôt des sacs d'ordures ménagères ou des déchets verts. » Dans l'ensemble, « ça fonctionne bien pour 95 %, analyse Denis Wisselmann. Le manque de respect, c'est à la marge. Mais c'est suffisant pour avoir l'impression de voir des déchets partout. »

Quelques bémols cependant. Il y



Lionel Peter, chef de poste d'Altenach, s'apprête à nettoyer un emplacement régulièrement souillé par les dépôts sauvages, situé à l'abri des regards et à proximité immédiate d'un axe de communication, sur le ban de Carspach. Photo L'Alsace/R.G.

à les effets conjoncturels : la période du premier confinement, au début de la crise sanitaire, a par exemple vu fleurir les dépôts, avec la fermeture des déchetteries, dans le Haut-Rhin. Il y a aussi les déchets de chantier, qui restent présents et « qu'on peut encore trouver en gros dépôts », note Lionel Peter. Mais qui sont « souvent des petits dépôts de fin de journée », nuance Denis Wisselmann.

Quid des poubelles sur les aires de repos ?

Le chef de secteur évoque un au-

point noir : les aires de repos, en bordure des routes. « Là où il y a des poubelles, les déchets prolifèrent », déplore-t-il. « Souvent, nous y trouvons des couches et de la literie pour animaux, ce qui pèse le plus lourd », témoigne Lionel Peter, la CCSAL (Communauté de communes sud Alsace Largue) ayant opté pour une tarification incitative au poids. Denis Wisselmann serait d'avis de « pousser la logique plus loin » : « En dehors des communes, retirer les poubelles et que les gens emportent leurs déchets. »

Si la tendance de fond est favorable sur le long terme, c'est parce que

« déchetteries ou services, les pouvoirs publics ont mis en place tout ce qu'il faut pour que ça fonctionne bien », résume le chef du secteur sud, qui rassemble les postes de Walheim, Altenach, Hagenthal et Guewenheim. L'ouverture d'une nouvelle déchetterie à Retzwiller, sur le territoire de la CCSAL, à la fin du premier semestre 2022, devrait contribuer à encore améliorer le tableau.

« Tolérance zéro »

Puisque les solutions existent pour collecter et valoriser les dé-

chets, les 18 gardes du secteur sud appliquent « la tolérance zéro », sur le ban des 160 communes conventionnées. « On se rend sur place, on fouille, on cherche des indices. Quand nous en trouvons un, c'est verbalisé », assure Lionel Peter.

Selon le chef de poste, les affaires relatives aux déchets et aux feux de végétaux constituent le deuxième poste d'occupation des gardes champêtres, après les animaux et avant les problèmes de voisinage et les actions en lien avec l'environnement. A propos des missions du corps des gardes champêtres :

« Nous sommes souvent le premier maillon. Nous avons un rôle de médiateur et nous sanctionnons en dernier ressort ».

La conclusion de cette proposition ne concerne pas les dépôts de déchets. « Depuis 20 ans, la Brigade verte a travaillé à sensibiliser. Aujourd'hui, c'est le seul sujet sur lequel nous n'avons plus d'indulgence », conclut Denis Wisselmann.

Romain GASCON

PLUS WEB

Voir notre vidéo et notre diaporama sur lalsace.fr et dna.fr

REPÈRES

Plusieurs cas sont prévus par la loi :

- un défaut de tri est sanctionné par une contravention de 2^e classe et une amende de 35 € (art. R-652-1 du Code pénal).
- un dépôt sans véhicule est sanctionné par une contravention de 3^e classe et une amende de 68 € (art. R-653-6 du Code pénal).
- un dépôt avec véhicule est sanctionné par une contravention de 5^e classe. Il fait l'objet d'une procédure écrite transmise au parquet. Le juge détermine le montant de l'amende, qui peut s'élever jusqu'à 1500 € (art. R-653-8 du Code pénal). Il peut aussi décider de la confiscation du véhicule.

Au montant de l'amende peut aussi, le cas échéant, s'ajouter celui des frais d'enlèvement facturés par la commune. Pour des dépôts plus importants réalisés par des entreprises, le Code de l'environnement peut s'appliquer.

La non-solvabilité d'un contrevenant ne lui permet pas d'échapper aux sanctions. Le compte bancaire peut être directement ponctionné lorsqu'il est provisionné. Les constats et PV, autrefois transmis au maire, sont aujourd'hui directement transmis à la gendarmerie, dans les cinq jours. Pour les contrevenants de nationalité suisse, un officier de liaison assure le suivi des procédures.

Quelques chiffres, pour le Sundgau : en 2020, le poste de la Brigade verte d'Altenach a constaté 257 dépôts, celui de Walheim, 229 dépôts, et celui de Hagenthal, 397.

Comcoms : les coûts et la pédagogie

De l'avis des deux comcoms sundgauviennes, les dépôts sauvages sont peu prégnants dans le Sundgau. On pointe bien quelques problématiques récurrentes, du côté de la CCSAL : pneumatiques, déchets de chantiers et déchets verts. « Mais rarement des déchets ménagers », souligne Franck Grandgirard, vice-président en charge de la prévention et de la gestion des produits résiduels et de l'économie circulaire.

« Pas tant la quantité que la réactivité »

« On entend souvent que la tarification incitative au poids [en vigueur dans la CCSAL, NDLR] est potentiellement la plus productrice de dépôts sauvages. Mais ce n'est pas vérifié » sur le terrain, confirme

Alexandre Martini, responsable du service des produits résiduels. Tous deux résumant : « La problématique des dépôts sauvages, ce n'est pas tant la quantité que la réactivité. Ça peut vite s'emballer. Le déchet amène le déchet. » Certains équipements sont plus vulnérables : les plateformes d'apport de déchets verts et les bennes à verre, mais aussi les aires de repos en bordure des routes et le canal. Il y a aussi, ponctuellement, les dépôts liés à la présence des gens du voyage », ajoute le vice-président, « une surfacture de 4000 à 5000 € par an ». Auxquels s'ajoutent les déchets ramassés dans le cadre d'opérations du type Haut-Rhin propre.

Autant du côté de la CCSAL que de la CCS, des solutions sont proposées pour la quasi-totalité des « produits résiduels ».



Au centre-ville d'Altkirch, la Brigade verte accompagne les employés communaux pendant leur tournée et recherche des indices dans les sacs de tri au contenu « non conforme ». Photo L'Alsace/R.G.

Frédéric Scattolini, le directeur du pôle des moyens techniques de la CCS affirme qu'« il est difficile d'aller plus loin sur le niveau de

service ». Bertrand Ivain, vice-président de la CCS en charge de la valorisation des déchets, souligne l'évolution dans le temps à la fois de la nature et de la perception des déchets, qui font qu'ils « ont aujourd'hui un coût ». « Lidée, c'est que ça coûte le moins possible, explique-t-il. Nous sommes en perpétuelle réflexion, en permanence à l'affût d'une réduction des coûts ».

Dès lors, selon l'élu, le dépôt sauvage tient surtout à des « effets d'aubaine », à l'instar de la période du premier confinement pendant laquelle les déchetteries du Haut-Rhin avaient fermé. Et à « des comportements qui n'ont pas d'explication rationnelle », le contrevenant s'exposant à une sanction financière conséquente. D'autant que « 30 % des habi-

tants de la CCS ne viennent pas en déchetterie dans l'année, et 80 % au plus une fois par an », bien en deçà des 18 passages annuels gratuits, relève Frédéric Scattolini. Il rappelle que les sites sont ouverts aux professionnels contre une participation financière : « Un professionnel qui veut bien faire les choses peut le faire ».

L'enjeu est donc de trouver « les clés de fonctionnement [des contrevenants] pour qu'ils accèdent aux gestes de tri », avance Bertrand Ivain. De ce point de vue, la Brigade verte constitue selon l'élu « un outil indispensable », qui manie de concert sanction et pédagogie. Frédéric Scattolini rappelle aussi le rôle des « ambassadeurs de tri ». Bertrand Ivain évoque « un travail sans fin, presque de la dentelle »,

qui passe par la rencontre et par l'échange. « Il faut se mettre à portée d'engueulade. On reprend une à une les choses, on réexplique et on déconstruit. »

Dans la CCSAL, l'offre de services sera renforcée d'ici à la fin du premier semestre 2022 par l'ouverture d'un premier centre de recyclage au cœur du projet. L'ouverture de la déchetterie fera l'objet d'un « gros volet communication » et l'infrastructure inclura « un espace pédagogique » avec des animations, précise le vice-président de la CCSAL.

R.G.

Cas particuliers : solutions à portée de voiture

Amiante, pneus endommagés ou trop anciens, produits explosifs et pièces anatomiques. Pour tous ces produits, qui ne sont pas collectés dans les déchetteries de la CCS (Communauté de communes Sundgau), et pour lesquels est en vigueur « une réglementation spécifique avec des reprenneurs agréés, il existe des prestataires privés » à portée de voiture, selon Frédéric Scattolini, le directeur du pôle des moyens techniques.

Dans la CCSAL (Communauté de communes sud Alsace Largue), qui verra une première déchetterie ouvrir en 2022, plusieurs points de collecte permanents sont disséminés sur le territoire.

Des collectes ponctuelles sont aussi organisées : pour les pneus d'usage courant, elle a lieu en juin. Pour les gravats, des bacs (jusqu'à 1,8 t par an) sont à demander à la comcom. Les gravats sont déposés au centre d'enfouissement de Retzwiller. Les professionnels bénéficient aussi de collectes spécifiques organisées par certaines chambres consulaires. Reste néanmoins la problématique des pneus stockés par les agriculteurs : « Des volumes conséquents, pour lesquels la filière existante est encore balbutiante », note Alexandre Martini, responsable du service des produits résiduels à la CCSAL.

la ferme du Château
 DÉCOUVREZ LES FRAISES ET LÉGUMES BIO DE LA FERME !
 FRUITS ET LÉGUMES - ÉPICERIE - CRÈMERIE - BOUCHERIE-CHARCUTERIE
 FERME DU CHÂTEAU DE PFASTATT
 2, rue de la ferme 68120 Pfstatt
 03.89.34.48.85 - fermechateaupfastatt.fr